

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 30 Votants : 29 Pour : 29</p>	<p>L'an deux mille huit, le 27 Septembre, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José DANIEL, Président.</p> <p>Date de convocation : 19 Septembre 2008</p>
<p>PRESENTS : Annick CAROT, Florence MENUT, Dominique MORTEMOSQUE, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Didier CHOUPE, José DANIEL, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Viviane GRELLETY, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE, Thierry PIMOUGUET, Michel LIGNAC.</p> <p>ABSENTS : -</p> <p>Secrétaire de séance : Thierry PIMOUGUET</p>	
<p align="center">OBJET :</p> <p align="center"><u>Agence Technique Départementale (ATD) :</u> <u>révision de l'adhésion 2008</u></p>	<p>L'ATD a élargi son domaine d'intervention à la voirie communale. Aussi, la cotisation pour l'année 2008 s'élève à 3 780 € (soit 1 € / habitant).</p> <p>Le Président explique qu'en 2007, cette même cotisation était de 2 494.80 € (soit 0.66 € / habitant).</p> <p>Après avoir consulté les services de l'ATD, il est possible de demander une révision de cette cotisation, qui s'élèverait alors à 0.70 € / Habitant, en ne modifiant pas le service apporté par l'ATD aux communes.</p> <p>Aussi, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide de ne pas bénéficier de l'assistance de l'Agence Technique Départementale dans le domaine de la voirie. • Demande une révision de la cotisation pour l'année 2008.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : 15 OCT. 2008</p> <p>Publié ou notifié Le : 20 OCT. 2008</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 13 Octobre 2008</p> <p align="center">Le Président,</p> <p align="center">José DANIEL</p> 